



Parking Vélos

Règlement intérieur

1 Horaires d'ouverture

Le parking vélo est accessible du lundi au dimanche et jours fériés de 5h00 à 1h45

2 Conditions d'accès

L'accès au parking vélos est réservé aux abonnés du service et au stationnement des bicyclettes, vélo à assistance électrique et tandems (2 roues motorisées interdits)

3 Les consignes à respecter

- Veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation (en « U », chaîne)

- Ne pas encombrer l'entrée et l'allée centrale
- S'assurer que son vélo ne reste pas stationné plus de 12 jours consécutifs sans utilisation

4 Pour éviter le vol ou la dégradation :

- Vérifier que le module de stationnement est correctement remonté après la

dépose du vélo dans un rail mobile de niveau supérieur

- Contrôler que la porte de la consigne est correctement refermée à chaque sortie du parking
- Refuser l'accès au parking à toute personne non abonnée au service
- Ne pas stationner de vélo avec siège enfant sur les racks du bas (risque d'écrasement à la descente du rack supérieur)
- Ne pas laisser de colis ou d'objet dans la vélostation

5 Dysfonctionnement

En cas de dysfonctionnement, le gestionnaire intervient durant la plage horaire ouvrée de 08h00 à 19h00 du lundi au vendredi. Les délais d'intervention varient en fonction du degré d'urgence..

6 Contact

Par téléphone : Service Clients Transdev au 01 60 07 94 70 du lundi au samedi de 6h30 à 20h00.

Point info Bus Gare de Lagny Thorigny, Gare routière du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Pour tout autre motif, se référer au règlement intérieur signé par l'utilisateur du parking vélos. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son gestionnaire déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.

